



Note d'Information 2024/2025



Pôle Enfance Jeunesse de Lexy

Le Portail Familles

Chères Familles,

Que ce soit pour une fréquentation ponctuelle ou régulière au Pôle Enfance Jeunesse de Lexy, l'inscription est **OBLIGATOIRE** via le Portail Familles.

➤ **Procédure de Nouvelle ou de Renouvellement d'inscription au Portail Familles :**

Il est obligatoire de se munir **d'une adresse mail valide.**

Pour obtenir votre identifiant et votre mot de passe, nous vous invitons à transmettre tous les documents demandés ci-dessous par mail via centredeloisirs@mairielexy.fr ou en format papier, auprès de Mmes ABDELOUHAB Delphine et/ou MABILLE Cathy, au Centre Jean Moulin, 10 rue du Maréchal Foch, 54 720 Lexy.

Il est **obligatoire** de fournir, pour chaque enfant, les pièces suivantes, **avant le Vendredi 30 Juin 2024:**

1/ La fiche sanitaire de liaison avec les photocopies certifiant la mise à jour des vaccinations de chaque enfant (carnet de santé, attestations.....) disponible sur le site de la Commune ou en format papier au Centre Jean Moulin.

2/ Attestation de responsabilité civile 2024/2025

3/ Autorisations parentales signées

4/ Pour les Familles Allocataires CAF (dont un parent travaille en France) (Attestation de paiement et de Quotient Familial à demander à la CAF ou en ligne) ou **Attestation d'Aides aux Temps Libres** (se renseigner auprès de la CAF ou le dernier **Avis d'imposition** français).

5/ Pour les Familles dont les deux Parents travaillent à l'étranger : Certificat de rémunération (copie)

En cas de séparation, chacun des parents disposant de l'autorité parentale doit suivre une procédure.

ATTENTION, tout dossier incomplet ne pourra être traité.



Pour chaque service du Pôle Enfance Jeunesse, les tarifs sont fixés par décision du Conseil Municipal et établis en fonction du quotient familial.

➤ **Les Inscriptions pour l'Accueil périscolaire:**

L'inscription à l'Accueil Périscolaire s'effectue, **OBLIGATOIREMENT**, sur le Portail Familles. Le délai pour une inscription de semaine en semaine est **le Vendredi à 12h, IMPÉRATIVEMENT**.

Le paiement s'effectue lors de l'inscription sur le Portail Familles. Pour valider l'inscription, il faut **IMPÉRATIVEMENT** régler en ligne sur un site sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques.

➤ **Les Inscriptions pour le Centre de Loisirs:**

L'inscription au Centre de Loisirs s'effectue, **OBLIGATOIREMENT**, sur le Portail Familles. Vous pouvez inscrire votre enfant à la semaine, avec ou sans garderie du matin et soir, avec ou sans repas. Tous les services du Centre de Loisirs sont obligatoirement en forfait semaine.

Le paiement s'effectue lors de l'inscription sur le Portail Familles. Pour valider l'inscription, il faut **IMPÉRATIVEMENT** régler en ligne sur un site sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques.

Le Centre de Loisirs ouvre pendant :

- Les vacances Estivales (du 08/07 au 30/08 2024)
Les inscriptions seront bloquées au **11/06/2023** sur le Portail Familles.
- Les vacances Automnales (du 21/10 au 31/10 2024)
Les inscriptions seront bloquées au **30/09/2023** sur le Portail Familles.
- Les vacances d'Hiver (du 10/02 au 21/03 2025)
Les inscriptions seront bloquées au **19/01/2025** sur le Portail Familles.
- Les vacances de Printemps (du 07/04 au 18/04 2025)
Les inscriptions seront bloquées au **16/03/2025** sur le Portail Familles.
- Les vacances Estivales (du 07/07 au 29/08 2025)
Les inscriptions seront bloquées au **08/06/2025** sur le Portail Familles.

ATTENTION Aucune inscription ne sera acceptée après le délai arrêté pour chaque session.

Restant à votre disposition,
Merci de votre compréhension et de votre attention,
Bien cordialement,

Delphine ABDELOUHAB
Coordination Pôle Enfance Jeunesse
de Lexy
Du Lundi au Vendredi (9h/12h ;
14h/17h) : 06.35.31.37.50
À tout moment :
centredeloisirs@mairielexy.fr

Cathy MABILLE
Direction Accueil Périscolaire
03.82.23.34.19
À tout moment :
garderie@mairielexy.fr